

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

ASSAE, INFENES, CTSS

**VOTONS  
POUR**



éducation  
**sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

**UNE AUTRE**

**ÉCOLE**

**UNE AUTRE**

**SOCIÉTÉ**

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

## ASSAE, INFENES, CTSS

### Les missions augmentent, pas le salaire

Ces dernières années, les suppressions de postes ont continué, alourdissant la charge de travail. Dans de nombreux établissements et notamment en lycée, les postes ne sont pas pourvus ou pas entièrement, aggravant la charge de travail et dégradant la prise en charge des publics. Les mises en réseaux d'établissements ne sont qu'un moyen cosmétique de gérer la pénurie et ces réorganisations n'améliorent en rien ni le service public, ni les conditions de travail.

La période du COVID et des confinements successifs a encore accentué cette surcharge, alors que nous nous sommes trouvés confrontés à des situations difficiles sans moyens de prise en charge à la hauteur des besoins.

Pourtant, les professions médico-sociales de l'éducation nationale se sont retrouvées exclues du Ségur. SUD éducation réclame un recrutement à hauteur des besoins et l'augmentation immédiate des salaires, rendue d'autant plus urgente par l'inflation galopante.

## 2018 - 2022 NOS ACTIONS

- Accompagnement des victimes de violences sexistes ou sexuelles : SUD a formé en 4 ans plusieurs milliers de collègues à identifier et combattre les violences sexistes et sexuelles au travail et a accompagné des dizaines de collègues pour faire reconnaître les agressions, obtenir la protection fonctionnelle et condamner les agresseurs.

- En participant à construire un mouvement de grève reconductible et interprofessionnel SUD a participé à empêcher la promulgation de la réforme des retraites.

- Durant la crise sanitaire et notamment le premier confinement, les équipes de SUD sont restées mobilisées : mise en place de FAQ, ressources, réunions d'information en ligne, accompagnement des collègues en cas de retraits de salaire contraires aux règles alors en vigueur...

- Engagé pour la justice climatique, SUD a soutenu les grèves de la jeunesse pour le climat et a également mis en place

une boîte à outils afin d'agir concrètement dans nos établissements. C'est ainsi que la végétalisation de plusieurs cours d'établissements a été obtenue.



- Dans les CHSCT, SUD a agi pour contraindre l'employeur à appliquer la loi et à agir pour reconnaître les situations et protéger les collègues.

- SUD éducation se bat pour une école réellement inclusive, notamment aux côtés des personnels AESH, pour défendre leurs droits et les conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les mobilisations impulsées

par SUD, ont permis l'obtention d'avancées avec le passage d'AVS au métier d'AESH et la CDIisation en 2014, puis la grille indiciaire en 2021 et la prime rep/rep+ en 2022. Cependant, cela est loin d'être satisfaisant : il faut gagner un vrai statut pour les AESH et des conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap à la hauteur des enjeux.

## NOS ÉLU·ES S'ENGAGENT

### Les élu·es SUD éducation s'engagent à :

- Porter les valeurs défendues par SUD éducation
- Garantir l'égalité de traitement des collègues et lutter contre les passe-droits
- Relayer les revendications des établissements en lutte
- Se faire les porte-paroles des collègues dans les instances
- Rédiger des comptes-rendus réguliers et vous informer largement
- Défendre les personnels dans les commissions disciplinaires, dans le respect des valeurs de SUD éducation (anti-racisme, anti-sexisme, anti-LGBTIphobie...)
- Se former afin de défendre au mieux les collègues
- Ne tirer aucun avantage personnel de leur mandat

La charte complète sur : [sudeducation.org/sud-education/statuts/charte-elu-es-sud](https://sudeducation.org/sud-education/statuts/charte-elu-es-sud)

## MODE D'EMPLOI

### OÙ JE VOTE ?

#### Pour les titulaires :

- CSA ministériel (tous les personnels du ministère)
- CSA académique (tous les personnels de l'académie)
- CAP académique (tous les personnels titulaires du corps de l'académie)

#### Pour les non titulaires :

- CSA ministériel (tous les personnels du ministère)
- CSA académique (tous les personnels de l'académie)
- Commission consultative paritaire



### COMMENT JE VOTE ?

#### 1 Accès au portail élection

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

- Réception d'un mail sur l'adresse professionnelle pour accéder au portail élection.
- Il est alors demandé de créer un mot de passe, de le confirmer et de créer une question « défi » qui pourra servir en cas d'oubli du code de vote.
- En cas d'oubli du mot de passe du portail élection ou de non-réception du lien, le bouton réassort renvoie un mail sur la boîte professionnelle.

#### 2 Accès à l'espace de vote

- En cliquant « Je vote » après l'ouverture du scrutin depuis le portail élection.
- Puis en saisissant le code de vote figurant sur la notice individuelle de vote remise sur le lieu de travail.
- Je vote SUD éducation aux 3 scrutins.

En cas d'oubli, plusieurs procédures de réassort existent.

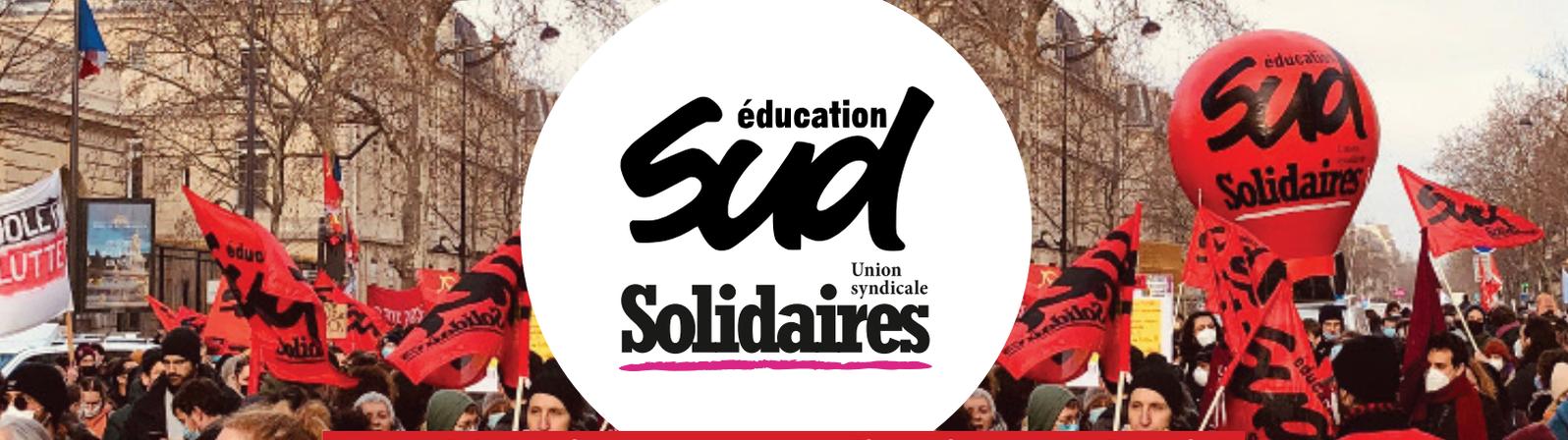


En savoir plus

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Union syndicale  
**Solidaires**





éducation  
**SUD**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

**SUD éducation est un syndicat intercatégoriel**

qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

**VOTER SUD**

**C'EST VOTER POUR...**



L'amélioration des conditions de travail.



L'arrêt des atteintes à la déontologie et au secret professionnel.



Le maintien des Assistants et Assistantes de Services Sociaux dans l'Éducation Nationale et donc dans la Fonction publique d'État.



Un recrutement à la hauteur de la charge de travail.



L'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1850 euros.



L'intégration des primes et indemnités dans les salaires.



L'abrogation du jour de carence.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

**VOTONS POUR**  
**UNE AUTRE | UNE AUTRE**  
**ÉCOLE | SOCIÉTÉ**